

Annexe 3 – Résolution 7.13 – Nomination de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

Les Parties à l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins ci-après dénommé « Accord Pelagos » ;

Considérant les dispositions du premier Plan de gestion de l'Accord Pelagos adopté lors de la deuxième Réunion des Parties tenue du quinze au seize septembre deux-mille-quatre à l'Ile d'Elbe (Italie), relatives au développement d'une structure administrative ou de gestion adéquate, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle dudit Accord (résultat 4 de la ligne d'activité ADM thème 1 « *mise en place des structures de gestion au niveau tripartite* »), notamment au travers de :

- la Réunion des Parties ;
- les Points focaux nationaux ;
- le Comité scientifique et technique ;
- le Secrétariat permanent ;

Rappelant l'article 14 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties qui stipule que « *Le Secrétariat permanent est constitué de deux personnes au maximum, dont l'une est le Secrétaire exécutif, chef du Secrétariat permanent [...]* » ;

Rappelant la résolution 6.2 de l'Accord Pelagos relative à l'amélioration de la gouvernance et adoptée lors de la sixième Réunion des Parties tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant les résolutions 6.4 et 6.5 de l'Accord Pelagos relatives respectivement au statut du Secrétariat permanent et à la nomination de son personnel adoptées au cours de la Réunion extraordinaire des Parties tenue le dix-neuf juillet deux-mille-seize à Gênes (Italie) et dont la deuxième prévoit notamment de : « *limiter le nombre de mandats du Secrétaire exécutif et de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif à deux mandats pleins consécutifs* » ;

Rappelant la résolution 6.7 de l'Accord Pelagos relative au support administratif au Secrétariat permanent, adoptée lors de la cinquième Réunion des Points focaux nationaux tenue le vingt janvier deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Rappelant la résolution 7.12 de l'Accord Pelagos relative à la nomination du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, adoptée à la suite de la deuxième Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le huit août deux-mille-dix-neuf à Monaco ;

Rappelant la procédure identifiée par les Points focaux nationaux pour le recrutement de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et l'avis de recrutement (Offre d'emploi n°Pelagos/OE/2019-01) publié du vingt-sept novembre deux-mille-dix-neuf à minuit et jusqu'au vingt-sept décembre deux-mille-dix-neuf à vingt-trois heures et cinquante-neuf minutes ;

Considérant la recommandation de la Commission de présélection adoptée le vingt-trois janvier deux-mille-vingt ;

Considérant la délibération de la Commission d'évaluation suite aux auditions des candidats au poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif, tenues le quinze juin deux-mille-vingt par vidéoconférence ;

1. *décident* de nommer, à partir du premier juillet deux-mille-vingt et pour une durée de trois ans renouvelable une fois, Monsieur Maxime Trapani, en qualité d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos.

Appendice

Compte-rendu de l'entretien d'embauche 2020 du candidat au poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos

L'entretien s'est déroulé le lundi quinze juin deux-mille-vingt par vidéoconférence, en deux phases :

- une phase, d'une durée de dix minutes, pendant laquelle le candidat s'est présenté en langue anglaise ;
- une phase, d'une durée de vingt minutes, pendant laquelle la Commission d'Évaluation a posé des questions au candidat.

Les questions ont été posées au candidat en français par la Partie française (FR), la Partie monégasque (MC) et par le Président du Comité scientifique et technique (CST) et en italien par la Partie italienne (IT). Les réponses du candidat ont été formulées dans la langue des questions posées.

Questions posées

- Compte-tenu de votre expérience sur le poste d'Assistant au Secrétariat permanent, comment voyez-vous l'appui qu'apporte l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif aux activités de l'Accord ? (FR)
- En fonction de vos compétences et expériences professionnelles, quelle est votre vision du rôle d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif, ainsi que son action éventuelle de représentant de l'Accord dans différents contextes et Accords internationaux en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire exécutif ? (IT)
- Compte-tenu des grandes échéances à venir et, en particulier, dans le cadre du futur Programme mondial pour la biodiversité en cours de négociation, quelle pourrait être la contribution de l'Accord Pelagos, tant à l'échelle régionale qu'internationale ? (MC)
- Quel appui l'Adjoint(e) peut-il apporter au Secrétaire exécutif dans le cadre des activités du Comité scientifique et technique, notamment dans la facilitation des échanges entre ses membres ? (CST)

Le candidat au poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif sélectionné suite à l'entretien était Monsieur Maxime Trapani.

La Commission d'Évaluation était composée du Président de la Réunion des Parties, du Président du Comité scientifique et technique, des Points focaux nationaux des Parties italienne et monégasque et de la représentante du Point focal national de la Partie française, ainsi que du Secrétaire exécutif de l'Accord.

Après avoir auditionné le candidat, la Commission d'Évaluation s'est réunie et a recommandé aux Parties de nommer Monsieur Maxime Trapani au poste d'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos.